

■ GUÉNANGE

Les agents recenseurs en ordre de marche



Seize volontaires recenseurs prêts à arpenter les rues. Photo RL

Jusqu'au 18 février, le recensement de l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants s'effectuera ce qui est le cas de Guénange.

Tous les habitants doivent obligatoirement répondre au questionnaire émis par l'Insee. Pour effectuer ce recensement, pas moins de seize volontaires vont contacter tous les foyers afin de leur remettre les documents nécessaires : il s'agit de Christian Bolognini, Robert Jeudy, Lorène Brossard, Anthony Keller, Marc Schivre, Marie-Thérèse Basse, Mireille

Bourhoven, Lucas Pelissier, Sonia Ackermann, Franco Simonetti, Kelly Dupuis, Sophie Leszkiewicz, Diane Lincker, Jessica Ancel, Roger Stumpf et Candice Alfidéo. Véronique Wodey assure la coordination de l'équipe.

La procédure privilégiée est maintenant la saisie par Internet en utilisant un code particulier et individuel remis en main propre par l'agent recenseur. La réponse par questionnaire papier reste toujours possible, celui-ci devant obligatoirement être restitués ensuite à l'agent.